

# Le transport de Produits Sanguins Labiles à Saint-Amand-Montrond



G. AUSSANNAIRE (IADE)

# PLAN

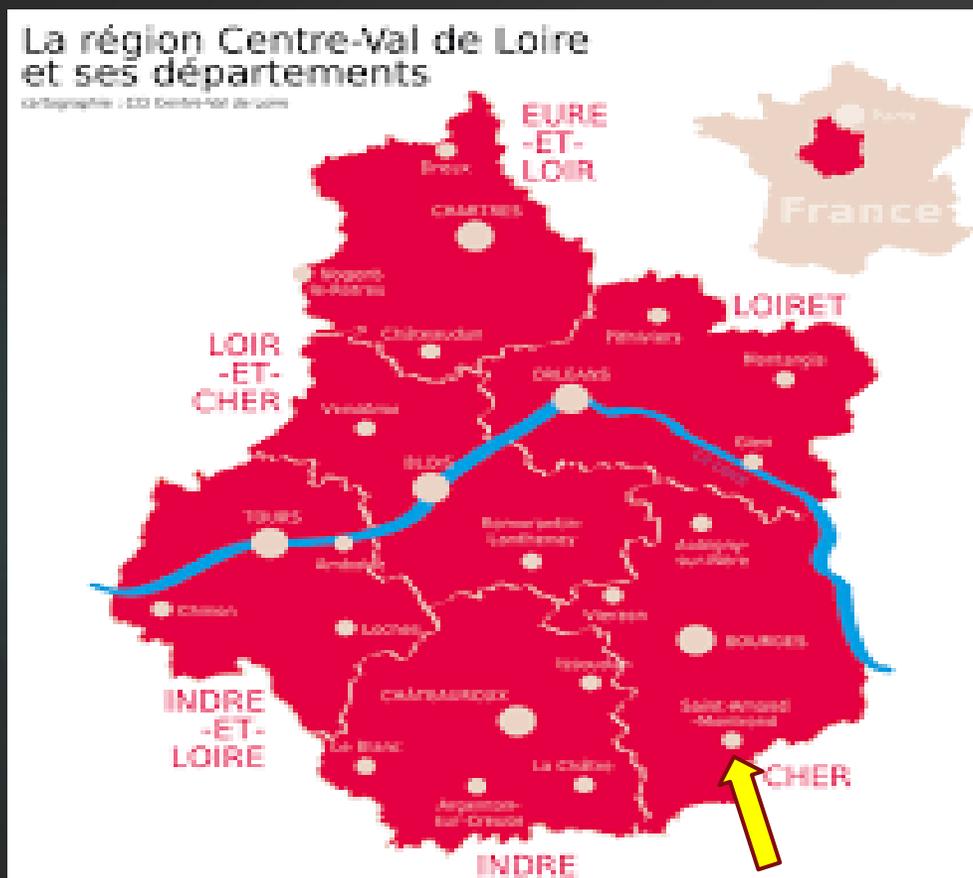
- ▶ Quelques chiffres...
- ▶ Domaine d'application à Saint-Amand-Montrond
  - ▶ Produits concernés
  - ▶ Structures concernées
  - ▶ Personnel concerné
- ▶ Audit régional sur le transport de PSL

# QUELQUES CHIFFRES

CH de Saint-Amand-Montrond = 514 lits

- ▶ L'hôpital général de Saint-Amand-Montrond = 117 lits
  - ▶ Un service de médecine d'urgence = 15544 passages en 2018 (747 sorties SMUR)
  - ▶ Un service de gynéco-obstétrique = 327 naissances
  - ▶ Des services de médecine polyvalente et gériatrique
  - ▶ Un hôpital de jour et des soins de suite gériatriques
- ▶ Centre de Cure de la Croix Duchet = 217 lits
- ▶ EHPAD du Champ Nadot = 180 lits

Convention avec la Clinique des Grainetières de Saint-Amand-Montrond notamment pour l'accueil des patients nécessitant une prise en charge chirurgicale



- ▶ Bourges = 45 km
- ▶ Montluçon = 50 km
- ▶ Châteauroux = 70 km
- ▶ Nevers = 75 km
- ▶ Tours = 200 km
- ▶ Orléans = 165 km
- ▶ Clermont-Ferrand = 145 km



# QUELQUES CHIFFRES

## Transfusion au CH Saint-Amand-Montrond

- ▶ 525 poches de PSL transfusées en 2018
  - ▶ 516 CGR
  - ▶ 7 PFC
  - ▶ 2 CPS
- ▶ Utilisation du dépôt d'urgence vitale en 2018

<b>1 CGR</b>	<b>Nouveau-né, anémie</b>
2 CGR	Homme 62 ans, reprise chirurgicale pour hémopéritoine post-op.
1 CGR	Homme 70 ans, saignement actif plaie artérielle

# DOMAINE D'APPLICATION

## Produits concernés

- ▶ Les Produits Sanguins Labiles (PSL)
  - ▶ Concentrés de globules rouges (CGR)
  - ▶ Concentrés de plaquettes
  - ▶ Plasma à usage thérapeutique (décongelé)
- ▶ Les tubes échantillons



# DOMAINE D'APPLICATION

## Produits concernés

Les produits sont transportés conformément aux « Bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain » (Décision du 10 juillet 2018)

Les produits doivent être transportés dans des conditions permettant:

- D'assurer leur bonne conservation et leur intégrité ;
- Un acheminement dans un délai défini préalablement ;
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis des personnes et de l'environnement.

# DOMAINE D'APPLICATION

## Structures concernées

- ▶ Les PSL sont transportés de l'EFS de Bourges vers le dépôt du CH Saint-Amand-Montrond = délai acheminement 1 heure 30 AR
- ▶ Le transport de PSL peut aussi se faire du CH Saint-Amand-Montrond vers l'EFS en cas de retour de PSL non utilisés par l'ES.
- ▶ Le dépôt de Saint Amand-Montrond est un dépôt relais et un dépôt d'urgence
- ▶ En cas d'urgence vitale une convention a été signée avec la Clinique des Grainetières qui est aussi un dépôt relais et un dépôt d'urgence



CH Saint-Amand-Montrond = 3 CGR O-, 4 CGR O+ et 2 PLYO  
Clinique des Grainetières = 2 CGR O- et 2 CGR O+  
La rotation du DUV a lieu tous les 15 jours.

# DOMAINE D'APPLICATION

## Structures concernées

### ▶ Transports programmés

- ▶ Ces transports sont effectués du lundi au vendredi inclus. Le transporteur quitte le CH Saint-Amand-Montrond à 14h (sauf jours fériés) ;
- ▶ Le retour de PSL non utilisés par l'ES vers l'EFS de Bourges se font généralement sur ce créneau horaire;
- ▶ Le transport est effectué par l'équipe brancardage du CH Saint-Amand-Montrond, les semaines paires et par le coursier de la Clinique des Grainetières, les semaines impaires.

### ▶ Transports ponctuels urgents (urgence vitale ou relative, réapprovisionnement du stock en urgence)

- ▶ Ces transports sont demandés 24h/24 et sont effectués par le brancardier du CH Saint-Amand-Montrond ou le veilleur de nuit du CH Saint-Amand-Montrond ;
- ▶ Ces transports doivent être pris en charge de façon prioritaire afin que les produits soient disponibles dans les meilleurs délais

# DOMAINE D'APPLICATION

## Personnel concerné

- ▶ Brancardiers du CH Saint-Amand-Montrond
- ▶ Coursiers de la Clinique des Grainetières
  - ▶ Veilleurs de nuit du CH Saint-Amand-Montrond de 20h à 7h

Quelque soit la structure qui assure les transports, elle doit s'assurer de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au transport de PSL (formation obligatoire).

# Audit régional sur le transport de

PSL du 13/01/2019 au 30/06/2019

Cet audit a permis d'évaluer nos pratiques et apporter des mesures correctives

- ▶ Mise en place d'une formation interne afin de réactualiser les connaissances du personnel chargé du transport de PSL
  - ▶ Thèmes abordés : Conditionnement, acheminement, réception, hygiène et sécurité
    - ▶ Consignes pour respecter la chaîne de température  Canicule
    - ▶ CAT en cas de choc physique sur le container et mise à jour du protocole d'utilisation du kit de protection individuelle en cas de sang répandu
- ▶ Installation du bluetooth dans les véhicules permettant au transporteur de rester joignable et mise à disposition de bordereau en cas de commande urgente supplémentaire

# Projets

- ▶ Evaluation de la formation interne du personnel chargé du transport de PSL
- ▶ Deuxième session de formation interne des IDE concernant les Bonnes pratiques transfusionnelles à planifier
- ▶ Evaluation de l'archivage des dossiers transfusionnels
- ▶ Finalisation de la mise en production du logiciel INLOG
  
- ▶ Renouvellement agrément dépôt de sang en cours



VOUS AVEZ COMMANDÉ DU SANG ?  
NON... MOI J'AI UNE MARGHERITA,  
DEUX RÉGINA ET UNE 3 FROMAGES...



PIÉRE TASTET

*Merci!*

# BIBLIOGRAPHIE

- ▶ L'essentiel sur le transport de PSL (Responsable Formation de l'EFS Centre-Atlantique : Dr Brigitte MARTIN)
  - ▶ Support transmis par le Dr Jean-Yves PY
- ▶ Décision du 10 juillet 2018 définissant les principes de bonnes pratiques prévu à l'article L 1223-12 du code de la santé publique
- ▶ Procédure interne Transport de PSL du CH Saint-Amand-Montrond
- ▶ [www.ch-stamand.fr](http://www.ch-stamand.fr)